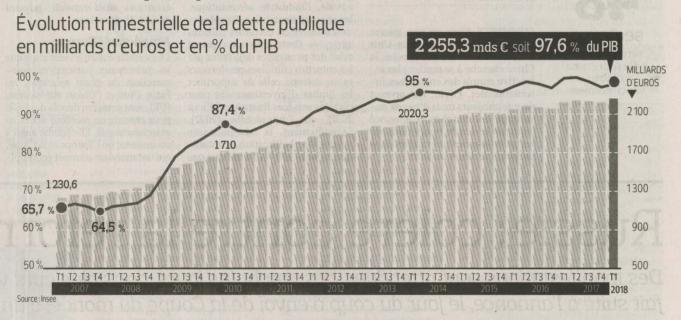
La dette publique a grimpé à 2255 milliards au premier trimestre

Le gouvernement prévoit qu'elle reflue sur l'ensemble de l'année. L'État reste le principal contributeur.



GUILLAUME GUICHARD

FINANCES PUBLIQUES La dette publique française flirte avec les sommets et sa fonte promet d'être longue. Au premier trimestre, elle a de nouveau augmenté pour atteindre 97,6 % du produit intérieur brut (PIB, la richesse produite en un an par l'économie française), d'après les chiffres publiés vendredi par l'Insee. La dette s'élevait donc, fin mars, à 2 255,3 milliards d'euros, en hausse de 36,9 milliards sur les trois premiers mois de l'année.

L'État reste le premier coupable de l'alourdissement de ce fardeau financier. Sa dette a gonflé de 40,7 milliards au premier trimestre. Si la dette globale n'a pas augmenté dans les mêmes proportions, c'est parce que la sphère de la Sécurité sociale et l'assurance-chômage se sont désendettées de plus de 4 milliards d'euros. Quant aux collectivités locales, elles ont vu la leur refluer d'un petit 1,4 milliard. Dans le détail, les communes se sont désendettées pour 1,3 milliard et les départements de 800 millions. A contrario, les régions, qui sont moins endettées que les autres collectivités, ont un peu plus emprunté, leur dette augmentant de 400 millions.

Le chiffre du premier trimestre est pourtant trompeur. Certes, la dette publique a augmenté, mais elle devrait commencer à refluer très lentement cette année, d'après les prévisions du gouvernement : elle atteindrait ainsi 96,4 % du PIB, contre 97 % en 2017 et 96,6 % en 2016. Pourquoi, alors, a-t-elle augmenté durant les premiers mois de l'année ? Il s'agit d'une question de trésorerie. « La dette publique augmente toujours durant la première

moitié de l'année, explique François Ecalle, expert en finances publiques et fondateur du site Fipeco. C'est principalement lié au calendrier des impôts locaux: les taxes foncières, d'habitation, etc. sont payées par les contribuables en fin d'année. En attendant, l'État s'endette pour faire l'avance de trésorerie aux collectivités locales. » Bercy verse à ce titre environ 150 milliards d'euros aux communes, aux départements et aux régions, qu'il récupère quand arrivent les recettes d'impôts locaux.

Doutes sur les objectifs officiels

Au-delà de ces effets qui s'observent tous les ans, quelques nuages planent sur les prévisions du gouvernement en matière de dette. En effet, la croissance pourrait s'avérer moins bonne que prévu cette année. Bercy table toujours sur une hausse de l'activité de 2 %, alors que l'Insee, plus pessimiste, a révisé

dernièrement sa prévision à 1,7 %. Cela aurait pour effet, si aucune contre-mesure n'est prise d'ici à la fin de l'année, de faire gonfler la dette.

La France doit diminuer ce fardeau à 60 % du PIB. C'est en effet un des critères de Maastricht auxquels sont soumis les pays de la zone euro. Au rythme programmé par le gouvernement, diminuer de près de 40 points la dette pourrait nécessiter plus de trente ans d'efforts. Une baisse de la dépense publique de 3 points de PIB, combinée à une baisse des prélèvements obligatoires de 2 points, soit les objectifs actuels de l'exécutif, « permettrait de placer la dette publique française sur une trajectoire descendante sur le long terme », et réduirait la dette à 70 points de PIB à horizon 2040, selon une note de France Stratégie publiée en mai dernier. Sans rien faire, la dette percerait en revanche le plafond des 120 % de PIB en 2040.

L'inflation atteint 2,1 % sur un an

Les prix à la consommation ont augmenté de 2,1 % sur un an en France en juin, selon une estimation provisoire publiée vendredi par l'Insee. Cela proviendrait, comme le mois précédent, d'une accélération sur un an des prix de l'énergie (+12,2%) et, dans une moindre mesure, des prix des produits alimentaires. Très faible depuis plusieurs années, l'inflation française s'établit désormais un peu au-dessus de la cible fixée par la Banque centrale européenne (2 %). Sur le mois de juin, les prix à la consommation ont très légèrement augmenté de 0,1 %, un rythme inférieur à celui atteint au mois de mai (+0,4%). Cette moindre hausse résulterait d'un ralentissement des prix des produits énergétiques et d'un repli, saisonnier, des prix des produits alimentaires. Les prix des services augmenteraient, eux, au même rythme qu'en mai :

la baisse des prix des loyers dans le parc social serait compensée par un rebond saisonnier de ceux des services de transports. En hausse le mois précédent, les prix des produits manufacturés seraient de leur côté stables en juin. Enfin, l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), utilisé pour les comparaisons au sein de l'Union européenne, accélère légèrement (+2,4%, après une hausse de 2,3 % en mai).